

**VILLE DE MARANS****DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt octobre à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Marans, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BODIN, Maire, en séance ordinaire.

Date de convocation : 13 octobre 2022.

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

Etaient présents : M. BODIN Jean-Marie, *Maire*.

MM. LAFORGE Anabelle, ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle, MARTINEZ Stéphanie, MARCHAL Éric, MASSINON Marjorie, *Adjoints*.

MM., THORAIN Monique, CHAGNIAU Agnès, GUILLAUME Daniel, GENNARI Coralie, SIMONNET Nadine, REGNIER Philippe, RIVAS Guillaume, Damien ROUBERTY, MARTIN Olivier, BAH Valérie, FICHET Denis, GALLIOT Laurent, POUZET-CALMETS Micheline, GENCE Jean-Alain, TODESCO Luc, Corinne DAUDET *Conseillers Municipaux*.

Absents : Monsieur RAFFIN Daniel (excusé).

Ont donné pouvoir : Mme OHRENSSTEIN Jalila à Mme ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle, M. QUIRION Romuald à Mme LAFORGE Anabelle, M. PAUL Christophe à M. MARCHAL Eric, M. FERRIER Bernard à M. BODIN Jean-Marie.

Madame Marjorie MASSINON a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : **CESSION DE LA MAISON SITUÉE 22, RUE DINOT A MARANS**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'estimation des services des Domaines ;

VU l'estimation complémentaire de la valeur vénale du bien par un expert notarié ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de céder ce bien.

Monsieur le Maire rappelle que la maison située 22, Rue Dinot à Marans, parcelle AA 493, sert aujourd'hui d'accueil pour les situations d'urgence. Cette maison ancienne et de caractère, mitoyenne sur 3 étages, en cœur de Ville, d'une surface de 188 m² au sol, nécessiterait d'être restaurée. Il faut noter que la commune de Marans a sollicité l'avis des Domaines pour ce bien. La valeur vénale est estimée à 180 000€ net vendeur. Cette valeur a été corroborée avec celle de l'expert notarié qui l'a estimée entre 180 000 et 190 000€ net vendeur. Il est proposé de mettre à la vente ce bien pour un montant de 185 000€ net vendeur.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer sur cette cession pour un montant minimum de 185 000€ net vendeur, à donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents à ce dossier et à désigner l'étude de Maître Dupuy pour représenter les intérêts de la commune dans cette transaction.

AR Prefecture

017-211702188-20221020-09_10_2022-DE
Reçu le 26/10/2022

N° de délibération : 09/10/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 abstentions :

- **VALIDE** cette cession pour un montant minimum de 185 000€ net vendeur ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents à ce dossier ;
- **DESIGNE** l'étude de Maître Dupuy pour représenter les intérêts de la commune dans cette transaction.

Pour extrait certifié exécutoire,
A Marans, le 20 octobre 2022,

Le Maire,



Jean-Marie BODIN